



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

société Melrose Mediterranean limited

Question écrite n° 130274

### Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, à propos du permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « Permis Rhône Maritime » portant sur une zone de plusieurs milliers de km<sup>2</sup>, au cœur de la mer méditerranée. En effet, après avoir fait l'objet d'un renouvellement en 2005 au profit de la société « Melrose Mediterranean Limited » pour 5 années, cette société a sollicité une prolongation de 5 années sur un périmètre réduit de 9 400 km<sup>2</sup> et s'est adjoint un partenaire, en l'occurrence la société « Noble Énergie France ». Ainsi, au moment où se pose la question du renouvellement de ce permis et des conséquences néfastes qu'engendrerait une nouvelle période d'exploration d'hydrocarbures pour le monde marin, *a fortiori* à proximité d'espèces marines protégées (parc national de Port-Cros, projet de parc national des Calanques, réserve de Scandola en Corse, parc naturel du Golfe du Lion créé en octobre 2011, sanctuaire international Pelagos de protection des cétacés, zones Natura 2000 en mer), il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles dispositions le Gouvernement envisage de prendre à ce sujet afin de poursuivre les efforts menés depuis des décennies pour protéger la Méditerranée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Guy Teissier](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 130274

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** Industrie, énergie et économie numérique

**Ministère attributaire :** Redressement productif

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 mars 2012, page 2203

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)